

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2026

PROTÉGER LES MINEURS DES RISQUES AUXQUELS LES EXPOSE L'UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 2341)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

N° 18

AMENDEMENT

présenté par

M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 4 BIS

Compléter cet article par la phrase suivante :

« Ils contribuent à l'information des enfants sur les dérives entraînées par les conceptions addictives des plateformes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI souhaite insister sur la nécessité de faire de la prévention vis-à-vis des conceptions addictives des plateformes, qui expliquent en grande partie les difficultés posées aujourd'hui par l'usage des écrans et des réseaux sociaux.

Les principales plateformes numériques utilisées aujourd'hui reposent sur le même modèle économique : la captation de l'attention de leurs utilisateurs, afin de la monétiser (ventes d'espaces publicitaires...). Or, et pour augmenter toujours plus leurs profits, ces dernières développent des outils toujours plus efficaces (comme les algorithmes de recommandation ou le défilement

automatique) pour retenir les utilisateurs sur leur plateforme, et n'hésitent pas à mettre en avant des contenus particulièrement clivants et choquants, voire dangereux et/ou illégaux, afin de créer de l'engagement (commentaires sur le contenu, "like"....) et de nous retenir toujours plus longtemps. Ainsi, c'est le modèle économique même des plateformes qui, couplé à un désinvestissement public massif de notre système de santé, notamment en matière scolaire, explique que selon un rapport récent publié le mardi 13 janvier 2026 par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), l'usage des réseaux sociaux entraîne une grave dégradation de la santé des adolescents.

La prise de conscience des pouvoirs publics vis-à-vis de ce sujet n'est que très récente. Ainsi, à titre d'illustration, le Parlement européen a adopté à une large majorité le 12 décembre 2023 une résolution visant à dénoncer ces conceptions addictives, et appelant à de nouvelles règles européennes pour lutter efficacement contre celles-ci. Dans ce contexte, la France doit également jouer un rôle majeur pour faire avancer ce combat - tel est l'objet de cet amendement.